

Annexe 3 - Modèle de dossier d'évaluation et de titularisation du psychologue de l'éducation nationale stagiaire

**Dossier d'évaluation et de titularisation du psychologue
de l'éducation nationale stagiaire**

Année scolaire ...

Académie de ...

Nom d'usage :
Nom patronymique :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse personnelle :

Centre de formation d'affectation :

Spécialité : **EDA**

EDO

Concours : Externe 20.. / Interne 20.. / 3^e Concours 20.. / Réservé 20..

Première année

Renouvellement

Avec prolongation de stage

École supérieure du professorat et de l'éducation :

**Éléments du dossier d'évaluation
(en pièces à joindre au bureau DGRH B2-3 en cas de refus définitif de titularisation¹)**

1. Rapport du tuteur désigné lors de la mise en situation professionnelle
2. Avis motivé de l'IEN daté, signé et accompagné de la grille d'évaluation « EDA »
ou Avis motivé du directeur de CIO daté, signé et accompagné de la grille d'évaluation « EDO »
3. Avis du directeur de l'Espe en lien avec le responsable de formation
4. Compte-rendu d'entretien avec le jury (le cas échéant)
5. Procès-verbal du jury de titularisation daté et signé par son président
- 5bis. Avis motivé en cas d'avis défavorable à la titularisation
- 5ter. Avis motivé sur l'intérêt ou non d'autoriser une seconde année de stage (le cas échéant)
6. Décision du recteur (Titularisation - Non titularisation - Renouvellement)

Récapitulatif : entretien et avis portant sur l'aptitude à la titularisation

1. Avis de l'IEN (EDA) :

Favorable

Défavorable

Ou Avis du directeur de CIO (EDO) :

Favorable

Défavorable

2. Avis du directeur de l'Espe en lien avec le responsable de formation :

Favorable

Défavorable

Récapitulatif de la décision du jury de titularisation

Consultation du dossier par le stagiaire (la consultation doit nécessairement précéder l'entretien) :

Oui Non Date :

Entretien du jury avec le stagiaire lorsque le jury envisage de ne pas proposer la titularisation :

Date :

Évaluation du stagiaire par le jury de titularisation :

Stagiaire proposé à la titularisation

Stagiaire non proposé à la titularisation

À l'issue de la 1^{re} année de stage, avis du jury sur l'intérêt, au regard de l'aptitude professionnelle, d'autoriser une seconde année de stage :

Favorable

Défavorable

- ⁱ Les dossiers des stagiaires qui font l'objet d'un avis défavorable à la titularisation adressés au bureau DGRH B2-3 doivent contenir en sus des pièces mentionnées à la rubrique « Éléments du dossier d'évaluation », un historique des congés, et, le cas échéant :
- l'intégralité des éléments du dossier relatif à la première année de stage, dont l'arrêté autorisant le renouvellement de stage,
- la (les) décision(s) de prolongation de stage et préciser la date prévisionnelle de titularisation.